



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-108

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

#### **Article 1**

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97 et 2017-103, 2017-105A et 2017-105B.

#### **Article 2**

L'alinéa suivant est ajouté après le 3<sup>e</sup> alinéa de la sous-section « Sainte-Geneviève-de-Batiscan » faisant partie de la section « Les périmètres d'urbanisation » :

En 2018, ce schéma d'aménagement et de développement est modifié afin de répondre à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité. En effet, compte tenu que la majorité des espaces vacants sont localisés dans des zones à risque de glissement de terrain, il ne reste que quelques terrains pouvant accueillir de nouvelles résidences. Pour combler les besoins en espace résidentielle, le périmètre d'urbanisation est agrandi en y incluant le lot 5 617 896 d'une superficie de 2,96 hectares ainsi que les lots 5 617 893, 5 617 894, 5 617 895 et une partie du lot 5 617 903.

#### **Article 3**

La carte « 9.5 Périmètre urbain Sainte-Geneviève-de-Batiscan » est remplacée par la carte « Périmètre urbain Sainte-Geneviève-de-Batiscan 2018-108 ».

#### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT (17 OCTOBRE 2018).



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

  
PRÉFET

Avis de motion :	16 mai 2018
Adoption du projet de règlement :	16 mai 2018
Assemblée publique de consultation :	20 juin 2018
Adoption du règlement :	17 octobre 2018
Avis du ministre :	10 décembre 2018
Entrée en vigueur :	10 décembre 2018